→ Déchets ménagers

Un nouveau mode de collecte des emballages dès la rentrée prochaine

Dès septembre prochain, un nouveau mode de collecte des emballages légers sera progressivement mis en place sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Forbach. Un nouveau bac à couvercle jaune sera mis à disposition de chaque foyer pour le tri de ces emballages jusqu'à maintenant collectés dans le sac orange qui disparaît. On vous explique tout.

Des bacs à couvercle jaune, de 240 litres pour les habitats individuels et 770 litres pour les collectifs, seront progressivement déployés dès la rentrée de septembre sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Forbach. De gauche à droite sur la photo : Yannick Starck, directeur des services techniques, Valérie Bourgaud, responsable du service déchets ménagers et Hervé Steffanus, responsable collecte.

L'une des orientations de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 (LTECV) était la simplification et l'harmonisation à l'échelle nationale des consignes de tri des déchets d'emballages. Depuis le 1er janvier dernier, c'est devenu une réalité. En effet, afin de simplifier le geste de tri des habitants, tous les emballages ménagers recyclables sont désormais à déposer dans un seul et même contenant de tri : emballages en métal, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique y compris les pots de yaourt, les barquettes et autres blisters. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Forbach, on a même pris de l'avance. En mars 2022, la collectivité a en effet profité de cette échéance pour tester de nouveaux dispositifs de collecte de ces emballages. De nouveaux dispositifs qui devaient également tenir compte de la suppression annoncée du sac orange utilisée dans le cadre de la collecte multiflux.

Le chiffre

65

65% des emballages en plastique sont aujourd'hui recyclables comme les bouteilles, les flacons, les films des packs de bouteilles d'eau ou les boites de chocolat en poudre. 15% disposent de filières de recyclage en développement qui doivent donc encore faire leurs preuves ; c'est notamment le cas des barquettes de jambon par exemple.

« *L'apport volontaire nous avait semblé être une bonne solution* », rappelle Jean-Paul Hilpert, Vice-Président en charge des déchets ménagers.

Les élus de la Communauté d'Agglomération avaient ainsi opté pour le déploiement de bornes d'apport volontaires à l'occasion d'une phase test de 12 mois, organisée sur quatre communes : Bousbach, Diebling, Schoeneck et Théding. Une phase test qui n'aura pas été concluante (lire par ailleurs). La solution de l'apport volontaire n'a donc pas été retenue par les élus communautaires. « *Notre rôle est de trouver les meilleures réponses à la*

problématique de la collecte des emballages légers qui résulte de l'application de décisions gouvernementales et européennes, insiste Jean-Claude Hehn, Président de la Communauté d'Agglomération. *C'est un sujet sensible qui réclame des solutions adaptées à la diversité de notre territoire et qui favorisent un tri de qualité. »*

Un bac jaune pour les emballages

Dans cette perspective, le Conseil communautaire a opté pour une nouvelle solution de collecte des emballages, qui concernera cette fois-ci les 21 communes de l'agglomération, dès la rentrée prochaine, avec un déploiement progressif prévu jusqu'en juillet 2024. Cette solution, c'est la mise en place d'une collecte en porte à porte par l'intermédiaire d'un bac à couvercle jaune. Des sacs jaunes transparents seront également mis à disposition et serviront aux usagers de contenants de pré-collecte. On jette ses emballages dans le sac que l'on dépose ensuite dans le bac. Simple et efficace. Utile surtout car le bac sera plus facile à contrôler et surtout restera… propre. Ces sacs seront distribués lors des permanences effectuées par le Sydeme. En habitat individuel, la collecte des emballages aura lieu, dans la plupart des cas, une fois tous les 15 jours. Dans le cas des communes regroupant une majorité d'habitat collectif (Behren Cité, Forbach, Petite-Rosselle, Stiring-Wendel, les quartiers de Spicheren Brême d'Or, Théding Cité et Cocheren Belle-Roche), la collecte sera hebdomadaire. *« La collecte bi-flux des sacs verts et bleus aura toujours lieu toutes les semaines dans le bac noir, sans modification des jours de collecte »*, confirme Valérie Bourgaud, responsable déchets ménagers à l'Agglomération. Un guide pratique sera fourni à chaque foyer lors de la remise du bac, regroupant tous les éléments d'informations utiles au bon usage de ce nouveau service.

A l'inverse du bac noir, le nouveau contenant à couvercle jaune ne sera pas pesé. Aucune serrure ne sera donc nécessaire. *« Le choix de ne pas facturer au poids le bac jaune apparaît comme un levier pour favoriser le tri des emballages légers,* explique Jean-Claude Hehn. *Des contraintes techniques nous ont également confortés dans ce choix. »* Afin de lutter contre les fraudes et les mauvais usages que certains seraient tentés d'employer, des contrôles réguliers seront effectués. En effet, si certaines personnes étaient tentées de frauder en dissimulant des sacs verts ou bleus dans le bac jaune non pesé en vu de réduire leur facture, celles-ci s'exposeraient dans un premier temps à un avertissement puis, si nécessaire, dans un second temps, à une facturation via l'avis des sommes à payer semestriel. Il n'est en effet pas acceptable que la collectivité fasse subir les coûts engendrés par l'incivisme de certains à l'ensemble des usagers. En 2022, les refus de tri issus du sac orange ont en effet été facturés à la collectivité à hauteur de 206 000 €, soit 2,54€ par habitant !

Les étapes du déploiement des bacs à couvercle jaune

Début du déploiement le 4 septembre 2023 :
- du 4 au 16 septembre : Alsting
- du 18 au 23 septembre : Bousbach
- du 25 septembre au 14 octobre : Cocheren
- du 12 au 21 octobre : Diebling
- du 20 au 28 octobre : Etzling
- du 27 octobre au 4 novembre : Farschviller
- du 6 au 18 novembre : Folkling Gaubiving
- du 13 au 25 novembre : Kerbach
- du 20 au 24 novembre : Metzing
- du 27 novembre au 9 décembre : Morsbach
- du 11 au 16 décembre : Nousseviller-Cadenbronn
- du 18 au 30 décembre : Oeting

En 2024 :
- du 2 au 6 janvier 2024 : Rosbruck
- du 5 au 20 janvier: Schoeneck
- du 18 janvier au 3 février : Spicheren
- du 5 au 10 février : Tenteling
- du 12 au 24 février : Théding
- du 23 février au 23 mars : Petite-Rosselle
- du 25 mars au 13 avril : Behren-lès-Forbach
- du 15 avril au 25 mai : Stiring-Wendel
- du 27 mai au 31 juillet : Forbach

Côté pratique

→ Vous serez averti du démarrage de la distribution, environ 2 à 3 semaines avant, par courrier nominatif.
→ Un premier passage est programmé aux horaires de bureau (8h30-12h / 13h30-16h)
→ Si vous êtes absent, un avis sera déposé dans votre boîte à lettres avertissant d'un passage ultérieur entre 12h00 et 19h00
→ Si lors du 2e passage, vous êtes toujours absent, vous serez informé de l'organisation d'une permanence afin de récupérer votre bac, programmé un samedi matin dans votre commune.
→ Une fois toutes ces étapes passées, la collecte débutera au début du mois suivant.
→ Dans le cas où vous n'avez toujours pas récupéré votre bac, vous pourrez le récupérer directement aux ateliers de la Communauté d'Agglomération sous quinzaine.
→ Passé ce délai, la collecte du bac multiflux sera bloquée jusqu'à la régularisation de votre situation.

→ 3 questions à

Jean-Paul Hilpert,
Vice-Président en charge des déchets ménagers

« Offrir le meilleur service public possible »

Pour quelles raisons la phase de test en point d'apport volontaire n-a-t-elle pas été concluante ?
Jean-Paul Hilpert : Dans un premier temps, il est nécessaire de rappeler que la volonté, à l'origine, était d'uniformiser le mode de collecte des emballages légers à l'échelle du Sydeme. A la Communauté d'Agglomération de Forbach, nous n'avons pas souhaité imposer tout de suite un mode de collecte, en l'occurrence l'apport volontaire, préconisé, je le rappelle, par l'Ademe et qui reste la solution la moins chère. Il nous a apparu utile de tester en amont cette formule sur 4 de nos 21 communes, représentatives de la population dans son ensemble et de ses usages. Durant cette phase test, nous avons donc mis en place des bornes d'apport volontaire à Bousbach, Diebling, Schoeneck, Théding, soit une pour 200 habitants. Les premiers mois ont donné satisfaction mais au fil du temps, ces bornes ont été utilisées par des habitants des communes limitrophes. Les bornes étaient alors rapidement saturées. Malgré le vidage régulier, nous avons dû faire face à de nombreux débordements et des dépôts sauvages, à même le sol. Les maires des communes concernées n'ont pas accepté, à juste titre, cette situation. L'uniformisation du mode de collecte en apport volontaire à l'échelle du territoire du Sydeme aurait sans doute pu éviter cette situation.

↑ *« Le choix du bac individuel s'est logiquement imposé »*

Pourquoi avoir fait le choix du bac individuel pour la collecte des emballages ?
Jean-Paul Hilpert : La fin de l'utilisation du sac orange ayant été actée et l'apport volontaire n'étant pas la solution retenue, il nous a fallu trouver un nouveau mode de collecte des emballages qui puisse satisfaire nos usagers. La volonté des élus communautaires est d'apporter, dans ce contexte, le meilleur service public possible. Le choix du bac individuel s'est alors logiquement imposé.

Dans ce contexte, une hausse des tarifs de la redevance est-elle à prévoir ?
Jean-Paul Hilpert : Une première hausse de 5% sera effective pour le second semestre de cette année car nous devons faire face à l'envolée des prix des carburants (pour les camions de ramassage, NDLR) et à une hausse du coût de traitement des déchets et des recyclables, impliquée par l'inflation qui touche tous les secteurs d'activité. En 2024, il faut s'attendre à une nouvelle hausse qui s'expliquera cette fois-ci par le déploiement des bacs de collecte des emballages à la fois individuels et collectifs. Nous n'avons pas le choix.

MÉMO-TRI !

Bouteilles et flacons en plastique
+
Emballages en acier et en aluminium
+
Briques alimentaires

+

Barquettes, pots, gobelets et boîtes en plastique, tubes, poches et filets en plastique, capsules en plastique, sachets, blisters et films en plastique.

100% DES EMBALLAGES SE TRIENT !

METTRE VOS EMBALLAGES DANS LES SACS JAUNES TRANSPARENTS MIS À DISPOSITION, PUIS LES DÉPOSER DANS VOTRE BAC.

APLATIR LES BOUTEILLES ET LES BRIQUES ALIMENTAIRES DANS LE SENS DE LA LONGUEUR.

INUTILE DE LAVER LES EMBALLAGES (bien les vider).

NE SURTOUT PAS LES EMBOÎTER.

LES OBJETS EN PLASTIQUE QUI NE SONT PAS DES EMBALLAGES SONT À DÉPOSER DANS LE SAC BLEU

BIODÉCHETS

RÉSIDUELS

DÉPOSEZ DANS LES BORNES BLEUES TOUS LES PAPIERS ET PETITS EMBALLAGES EN CARTON NON SOUILLÉS.

Journaux, revues, magazines et prospectus (sans film plastique)

+ Catalogues, et annuaires

+ Courriers, enveloppes et impressions

+ Cahiers, bloc-notes, livres et tous les autres papiers

+ Petits emballages cartonnés

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT ET LES EMBALLAGES EN CARTON AUSSI !

DÉPOSER EN VRAC SANS SAC.

APLATIR LES EMBALLAGES EN CARTON.

LES GROS CARTONS SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

EMBALLAGES EN VERRE

NE DÉPOSER QUE LE VERRE D'EMBALLAGE

RETIRER LES BOUCHONS ET COUVERCLES DES CONTENANTS

NE PAS DÉPOSER
verres à boire, vaisselle cassée, porcelaine, faïence, cristal, vases et verres spéciaux (miroirs, vitrocéramique...)

TEXTILES

DÉPOSER VOS VÊTEMENTS ET VOTRE LINGE DE MAISON PROPRES ET SECS DANS UN SAC FERMÉ.

VOS CHAUSSURES LIÉES PAR PAIRE DANS UN SAC FERMÉ.

NE PAS DÉPOSER DE TEXTILES HUMIDES OU SOUILLÉS

SELON LEUR ÉTAT, LES VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES DÉPOSÉS À UNE ADRESSE IDENTIFIÉE SERONT REPORTÉS OU RECYCLÉS.

Déchèterie

PENSEZ À VOUS MUNIR DE VOTRE SYDEM'PASS

UNE QUESTION ? Contactez-nous au 03 87 85 55 00